

Rapport 2020 sur la durabilité

Rapport sectoriel de l'assurance suisse

ASA | SVV

Préface

GRI 102-14
(Colonne de gauche)

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous avez devant vous la deuxième édition de notre rapport sectoriel sur la durabilité.

Au cours de l'année écoulée, la pandémie du coronavirus a inévitablement relégué de nombreuses questions au second plan, y compris celles relatives au développement durable de notre société. Force est de constater que la durabilité demeure un enjeu important pour la population – et qu'elle ne manquera pas de reprendre une place de premier rang à l'avenir.

Hommes et femmes, politiques, investisseurs et législateurs du monde entier, tous suivent de près, voire participent aux discussions relatives au « développement durable ». La Suisse ne fait pas exception : notamment avec la décision de la population cette année sur la révision de la loi sur le CO₂. Du côté du législateur et des autorités de surveillance aussi, les questions de durabilité occupent de plus en plus le devant de la scène avec l'exigence de transparence concernant les risques liés au climat dans les livres des établissements financiers et la multiplication des obligations en matière d'établissement de rapports.

Pour de multiples raisons, le secteur de l'assurance est quasiment prédestiné à œuvrer à ce développement durable. Cela touche notamment à l'une de nos missions essentielles : nous, les assureurs, nous sommes là pour couvrir les risques encourus par les individus et les entreprises. Et ces risques découlent aussi du fait que la « durabilité » n'est pas appliquée partout : que ce soit

dans le domaine de l'assurance de choses, de la santé, de la mortalité et de la longévité, de la prévoyance financière ainsi que des cyberrisques ou des catastrophes naturelles. Identifier les risques, les prendre en compte dans nos modèles et les rendre ainsi surmontables : autant de missions que nous assumons depuis toujours. En matière de politique d'investissement aussi, les compagnies d'assurances ont un réel intérêt à ce que la valeur de leurs investissements sur la durée soit attractive, c'est-à-dire durable, du fait de leur horizon à long terme en matière d'investissement de l'argent des primes, afin d'avoir ainsi l'opportunité de développer de nouveaux domaines d'activité.

Dans sa stratégie 2020–2024, notre association a défini six grands axes, dont trois sont directement liés à la problématique de la durabilité : outre le fait d'ancrer la durabilité et de permettre l'innovation, il s'agit de concevoir les profils professionnels et le monde du travail de demain ainsi que de poursuivre la modernisation de la prévoyance vieillesse.

Dans ce rapport sur la durabilité, l'Association Suisse d'Assurances ASA présente le large éventail des activités par le biais desquelles les assureurs privés contribuent au développement durable de la société. En dépit de leur grande diversité, les compagnies membres de notre association ont toutes un dénominateur commun : la durabilité doit systématiquement être envisagée de manière globale. En font également partie la prospérité économique, une société solidaire et surtout la préservation des normes exemplaires de la Suisse en matière de formation et d'emploi.

GRI 102-1
(Colonne de droite)

GRI 102-5



Par ailleurs, nous, les assureurs suisses, nous entendons jouer un rôle actif dans la recherche de solutions concrètes à la problématique du climat. En notre qualité d'association, nous nous engageons donc à ce qu'aucune réglementation inefficace ou contre-productive pour la place économique suisse ne soit adoptée au prétexte de la « durabilité ». Après tout, une place économique affaiblie nuit également à la compétitivité de notre économie sur le marché mondial, ce qui est à son tour préjudiciable à notre prospérité et à notre environnement.

La contribution du secteur de l'assurance suisse au développement durable au sens large revêt donc une extrême importance. Dans le monde entier, les lacunes en matière de couverture des risques s'aggravent et, par ricochet, les coûts économiques imminents s'alourdissent. Aider nos clientes et nos clients à combler ces lacunes constitue un facteur de stabilisation pour les économies nationales et consiste en une contribution importante au développement durable du monde entier. Nous sommes fiers de cette contribution – et entendons bien continuer de tenir ce rôle à l'avenir.

Rolf Dörig
Président de l'ASA

Thomas Helbling
Directeur de l'ASA

1	Préface	02
2	Résumé	05
3	La durabilité, un engagement	07
3.1	Stratégie sectorielle en matière de durabilité	08
3.2	Dialogue avec les parties prenantes	09
4	Les assureurs assument les risques de la société	10
4.1	Gestion des risques	10
4.2	Évolution de la réglementation	10
5	Méthodologie et limites	12
6	Placements de capitaux	14
6.1	Ancrage de la durabilité dans les compagnies d'assurances	14
6.2	Intégration de critères ESG	14
6.3	Investissement à impact et investissement thématique durable	15
6.4	Critères d'exclusion	16
6.5	Établissement de rapports (<i>reporting</i>)	16
7	PACTA 2020 : les leçons du test de compatibilité climatique	17
7.1	Placements financiers	17
7.2	Biens immobiliers	17
8	Prévoyance vieillesse	20
9	Monde du travail	22
9.1	Promouvoir des équipes mixtes	23
9.2	Le monde du travail de demain	23
9.3	Les compétences de demain	23
9.4	Promotion de la relève	23
10	Gestion environnementale des entreprises	25
10.1	Bilan des gaz à effet de serre	25
10.2	Écologie en entreprise	25
11	Les effets du changement climatique	28
12	Coopération pour un développement durable	30
12.1	Activités de l'association	30
12.2	Adhésions à des organisations	30
12.3	Autres activités des compagnies d'assurances dans le domaine de la durabilité	31
13	Annexe	32

2 Résumé

Un rapport n'est pas seulement un outil d'information, c'est aussi un outil de pilotage. Pour un *reporting* de développement durable approprié, l'ancrage de cette thématique dans la stratégie est indispensable. Sans compter que le secteur suisse de l'assurance est convaincu de la nécessité de rendre compte au public en toute transparence de ses objectifs et des mesures idoines – « faire le bien et le faire savoir ».

Ce deuxième rapport sur la durabilité publié par le secteur de l'assurance s'appuie sur un processus d'apprentissage. L'ASA a publié son premier rapport sur sa responsabilité sociale et économique en 2020. Elle y détaillait les principaux aspects de la durabilité – surtout en matière d'investissements, d'écologie au niveau des entreprises et de gestion des risques. Dans le présent rapport, l'accent est davantage mis sur le rôle joué par la durabilité dans la stratégie de l'ASA. La publication met en évidence les interdépendances entre la performance économique du secteur de l'assurance et la performance en matière de durabilité. Tant les données mises à disposition que le contenu du rapport ont pu être étoffés. Afin de répondre encore mieux aux attentes des acteurs des marchés financiers et à celles de la société civile, le numéro de la norme *Global Reporting Initiative (GRI)* considérée est précisé pour chaque aspect de la durabilité ou des impacts ESG qui y sont mentionnés.

Au cours de l'année écoulée, il est apparu que, outre les autorités de réglementation (*regulator*), le marché financier est un moteur important et l'un des principaux leviers en matière de durabilité. Les questions de durabilité sont désormais systématiquement prises en compte, comme en atteste le fait que les critères de durabilité sont intégrés dans plus de 83 pour cent des investissements autogérés par le secteur. Pour certaines catégories d'ac-

tifs (biens immobiliers, titres à revenu fixe et placements alternatifs), ce pourcentage est encore plus élevé. Le présent rapport sectoriel s'appuie sur les données d'entreprises qui intègrent des critères ESG dans la gestion de leurs investissements ; elles sont sept de plus que l'année dernière. En outre, pour la première fois, le rapport précise les approches d'investissement durable (exclusions, intégration, *best-in-class*, dialogue social [*engagement*], vote, investissement thématique durable & investissement à impact) utilisées dans les différentes classes d'actifs. Un examen détaillé de la compatibilité climatique du secteur a également été ajouté. Le rapport présentant l'analyse PACTA comprend les moyennes sectorielles pour les portefeuilles de placements financiers de 24 compagnies d'assurances et fournit également des informations sur les résultats des portefeuilles immobiliers et hypothécaires de pas moins de 16 assureurs.

Concernant la gestion environnementale des entreprises, une comparaison pluriannuelle a permis de présenter un grand nombre d'indicateurs de performance fiables sur les consommations concrètes et le bilan de gaz à effet de serre des entreprises interrogées. Par rapport à l'année précédente, le secteur a encore réussi à améliorer son bilan écologique – en partie grâce à la pandémie du coronavirus. L'empreinte carbone par employé à temps plein a diminué de 62 pour cent, passant de 1553 kg à 973 kg. Le nombre croissant d'assureurs privés suisses qui s'engagent à atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat est également encourageant.

Il faut s'attendre à des attentes toujours plus grandes ainsi qu'à de nouvelles prescriptions, tant prises spontanément qu'imposées par les autorités. Citons des initiatives telles que la *Task Force on Climate-related Disclosures (TCFD)* sur le *reporting* en matière de risques climatiques ou l'obligation

GRI 102-49

GRI 102-51



d'assurer une meilleure comparabilité des produits financiers. L'ASA prône un corpus réglementaire aussi réduit que possible. En outre, l'association soutient les mesures incitant à une attitude responsable en matière de respect des exigences en faveur d'une économie durable.

Plus complet, le rapport 2020 sur la durabilité met en avant la contribution du secteur de l'assurance en faveur d'une prévoyance vieillesse durable et, par ricochet, d'une équité intergénérationnelle, le rôle de celui-ci comme employeur de poids au niveau national et la coopération intersectorielle pour un développement durable au sens large. Ces différents ajouts permettent un compte-rendu le plus circonstancié possible des répercussions tout le long de la chaîne de création de valeur des aspects importants de la durabilité, même si ceux-ci ne sont pas toujours bien mesurables.

3

La durabilité, un engagement

GRI 102-16

Les compagnies d'assurances sont orientées sur le long terme. Satisfaire aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins – telle est la définition de la durabilité et, en même temps, l'une des principales préoccupations du secteur de l'assurance. Cela s'applique à la stabilisation et au développement de la prévoyance vieillesse, à l'articulation du monde du travail en mutation, ainsi qu'au changement climatique et à la préservation de la biodiversité. Toutes ces questions sont importantes pour que la jeune génération bénéficie également d'une retraite sûre, pour que les employés aient des emplois attrayants à l'avenir et que l'économie puisse s'appuyer sur des professionnels disposant d'une bonne formation – et pour qu'en fin de compte, nos moyens de subsistance soient préservés, et que la résilience de l'écosystème puisse être accrue face aux influences néfastes. En dépit de la crise du coronavirus qui domine l'actualité, l'ASA a activement mis l'accent l'année dernière sur ses trois priorités stratégiques en faveur d'un avenir durable.

Forte de son système des trois piliers, la prévoyance vieillesse suisse a été considérée pendant des décennies comme exemplaire en comparaison internationale. Or, depuis quelques années, notre pays ne cesse de reculer dans les classements correspondants. Ce phénomène s'explique en particulier par le manque de durabilité du système. Diverses interventions et initiatives visant à réformer l'AVS et la prévoyance professionnelle ont largement occupé la scène politique l'année dernière. En suggérant plusieurs solutions constructives, l'ASA a apporté sa contribution au débat politique sur la réforme de la prévoyance vieillesse.

La durabilité était également à l'ordre du jour des autorités de régulation nationales et internationales. Le Parlement suisse, par exemple, a notamment

adopté la révision de la loi sur le CO₂ qui entrera en vigueur si elle est approuvée dans les urnes le 13 juin 2021. En outre, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) s'est de plus en plus intéressée à l'intégration et à la transparence des risques liés au climat dans les comptes des assureurs. Ainsi, l'introduction du règlement « Disclosure » (*Sustainable Finance Disclosure Regulation, SFDR*) et de la Taxonomie européenne dans l'UE ne manqueront pas d'occuper les assureurs en Suisse ces prochaines années.

Les assureurs privés suisses sont des employeurs, des contribuables et des investisseurs importants, en Suisse comme à l'étranger. Ils prennent en charge les risques que les entreprises ou les particuliers ne peuvent ou ne veulent pas supporter seuls. Les assureurs permettent ainsi à leur clientèle d'utiliser leurs propres ressources dans des perspectives de long terme et pour le bien de l'économie et de la société. En Suisse, l'ensemble du secteur de l'assurance génère une valeur ajoutée brute de quelque 32 milliards de francs. Avec près de 5 pour cent, il enregistre une part importante de la performance économique du pays et assure la stabilité et la résilience de l'économie et de la société. Y compris en période de crise du coronavirus. L'année dernière, les assureurs directs ont versé près d'un milliard de francs d'indemnisations pour des cas liés à la pandémie. En outre, les réassureurs domiciliés en Suisse ont réservé ou acquitté plus de 4 milliards de francs en 2020 au titre des dommages provoqués dans le cadre de la pandémie dans le monde entier. La branche a également continué d'honorer ses autres engagements. Elle a versé en moyenne chaque jour près de 140 millions de francs sous la forme de rentes et de paiements pour sinistres. Elle a aussi apporté de multiples manières un soutien rapide, ciblé et sans paperasserie inutile à nombre de ses PME clientes.

La pandémie a mis en évidence les limites de l'assurabilité. C'est pourquoi, en étroite collaboration avec la Confédération, le secteur de l'assurance a élaboré des solutions possibles pour une future assurance pandémie sur la base d'un partenariat public-privé. Le Conseil fédéral a malheureusement décidé de ne pas développer plus avant le concept d'assurance pandémie pour le moment. Il entend ainsi s'en tenir au modèle actuel du traitement des cas de rigueur et du remboursement de la dette par les contribuables. Le secteur de l'assurance estime que cette approche n'est pas tenable et ne contribue aucunement à la résolution du problème en lui-même.

Soutien de premier plan et moteur de l'économie suisse, le secteur de l'assurance assume sa responsabilité économique aussi sur les questions de durabilité. Cela se traduit notamment par un engagement clair en faveur de la durabilité et de sa mise en œuvre progressive dans les affaires d'assurance. Les compagnies membres de l'ASA se sont prononcées dès 2016 pour le respect de l'accord de Paris et ont affirmé leur soutien aux objectifs en découlant formulés par le Conseil fédéral en matière de réduction des émissions de CO₂. Avec des investissements de 545 milliards de francs suisses (hors assurances-vie liées à des fonds), les assureurs privés sont en mesure d'apporter une contribution importante à la promotion d'un environnement plus durable – que ce soit dans le domaine du climat ou des aspirations sociales et sociétales.

Tous ces développements confortent l'ASA dans son intention de continuer d'accorder à la durabilité la place qu'elle mérite.

3.1 Stratégie sectorielle en matière de durabilité

Il ressort de l'analyse de l'environnement, sur laquelle s'appuie la stratégie 2020–2024 de l'association, que de nombreux facteurs externes mettent à mal le secteur de l'assurance. Les besoins de la clientèle évoluent dans le sillage des progrès rapides de la numérisation, laquelle offre par ailleurs de nouvelles possibilités en matière de conception de produits et de tarification. Face à l'évolution démographique constante, le système de santé et le

régime des retraites sont mis à rude épreuve. Le changement climatique entraîne des risques matériels accrus en assurance des dommages naturels, mais aussi des risques de transition dans les portefeuilles de placements liés au passage à une économie à faible émission de carbone. Les nouveaux canaux de communication modifient la façon dont les assureurs communiquent avec leurs clientes et leurs clients. Dans ce contexte, il faut en permanence redéfinir la distribution des rôles entre les acteurs économiques et l'État, comme cela a récemment été mis en exergue dans le cadre de la pandémie du coronavirus. Toute modification dans la législation internationale a également des répercussions sur la législation suisse. La phase persistante de taux d'intérêt extrêmement bas constitue un défi majeur pour l'ensemble de la politique de placement. En outre, les progrès technologiques exercent également un impact sur le monde du travail de demain. De nouvelles compétences seront nécessaires à l'avenir.

Au regard de l'analyse de l'environnement mentionnée ci-dessus, six axes stratégiques ont été définis. Trois de ces objectifs mettent clairement l'accent sur le thème de la durabilité au sens large :

- poursuivre le développement de la prévoyance ;
- ancrer la durabilité, permettre l'innovation ;
- influencer la politique de l'emploi et le monde du travail.

Ces trois dimensions ancrent des facteurs essentiels au développement du secteur de l'assurance, que ce soit sur la voie d'une prévoyance vieillesse sécurisée, d'un nouveau monde du travail ou de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Une prévoyance vieillesse en bon état de fonctionnement est un facteur clé de la prospérité d'un pays. En raison de la modification de la structure des âges en Suisse, le système de retraite actuel atteint ses limites. Une révision de fond s'impose. Les assurances sont des partenaires essentiels dans ce processus, car elles sont responsables d'une part importante du système de retraite par le biais de la

prévoyance professionnelle et, dans une certaine mesure, du troisième pilier aussi. Le système de prévoyance doit être remanié de sorte que la jeune génération puisse également compter sur une retraite équitable. Dans le deuxième pilier, il faut minimiser la redistribution de la jeune génération vers les retraités.

En raison des progrès fulgurants de la numérisation, le monde du travail de demain requiert d'autres aptitudes et compétences que celles d'aujourd'hui. Cela vaut aussi pour les apprentis et les stagiaires qui ont rejoint le secteur de l'assurance. Pour conserver notre attractivité comme employeurs et nous montrer à la hauteur de ce que nous réserve l'avenir, le secteur doit se préparer intensément à ces évolutions.

Les effets du changement climatique et la perte de la biodiversité sont considérés par les assureurs comme un risque pouvant causer des dommages importants à la société et à l'économie. En raison de la hausse des températures, les épisodes de fortes précipitations et de sécheresse devraient se multiplier en Suisse. Les écosystèmes riches en espèces sont importants dans la lutte contre le changement climatique, car des forêts saines et des océans bien préservés absorbent les émissions de carbone. En outre, une biodiversité opulente permet aussi à la nature de produire des substances essentielles aux activités et à la survie de l'espèce humaine, qu'il s'agisse d'aliments, de fonctions protectrices ou de principes actifs de médicaments.

C'est la raison pour laquelle le secteur de l'assurance soutient l'objectif du gouvernement fédéral de réduction à zéro net des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. La stratégie prévoit l'élaboration de normes dans les domaines des produits, de la souscription, des sinistres et des placements de capitaux en vue de l'intensification de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Soucieuse d'atténuer les conséquences du réchauffement climatique, l'ASA continuera de soutenir la Confédération et les cantons dans la prévention des dommages naturels.

Par ailleurs, elle s'est engagée dans sa stratégie à rendre compte régulièrement et en toute transparence de la mise en œuvre de ses efforts en matière de durabilité. Publié pour la première fois en 2020, le rapport de l'ASA sur la durabilité paraîtra désormais à un rythme annuel. Afin d'avancer plus rapidement sur les questions liées à la durabilité, l'ASA a également créé l'année dernière la commission Durabilité. Cette dernière assume au niveau de l'association le traitement des enjeux spécifiques liés à la durabilité et veille à instaurer la transparence nécessaire.

3.2 Dialogue avec les parties prenantes

Le secteur suisse de l'assurance conçoit son rapport sur la durabilité comme un outil précieux en faveur d'un dialogue régulier et nourri avec ses différentes parties prenantes. Une transparence accrue devrait rendre les activités exercées dans le domaine de la durabilité davantage compréhensibles et appréciables par les parties prenantes internes comme externes. Ce processus a nécessité l'identification d'organisations, d'individus ou de groupes qui entretiennent des contacts avec le secteur de l'assurance, exercent une influence sur lui et / ou dont les activités sont en contact avec les siennes. Les compagnies membres, les clientes et les clients, les organisations non gouvernementales, les expertes et les experts scientifiques, l'autorité de surveillance des marchés financiers, les pouvoirs publics, les politiques, les médias et les associations, ainsi que les investisseurs institutionnels et les bailleurs de fonds, telles sont les principales parties prenantes du secteur. Des entretiens individuels ont été menés avec des représentants de ces groupes d'intérêt au cours du premier semestre 2021, ils portaient sur les questions liées à la durabilité ressortant de la stratégie 2020–2024 de l'ASA. Les enseignements qui en seront tirés permettront de définir l'orientation des futures actions en faveur de l'accroissement de la durabilité de la branche.

L'implication des parties prenantes et les résultats de la prise en compte de leurs intérêts et de leurs besoins d'information seront présentés dans le prochain rapport sur la durabilité.

GRI 102-19

GRI 102-20

GRI 102-52

GRI 103-1

GRI 102-42

GRI 103-1

GRI 102-40

GRI 102-11

GRI 102-43

GRI 102-43

GRI 102-44

4

Les assureurs assument les risques de la société

4.1 Gestion des risques

Le secteur de l'assurance joue un rôle important – à la mesure de son importance macroéconomique – dans la promotion de la durabilité économique, sociale et environnementale.

En premier lieu, le secteur de l'assurance souscrit des risques et limite les conséquences financières des sinistres. Protéger les particuliers et les entreprises contre les risques susceptibles de menacer leur existence matérielle, telle est l'essence même de la mission de l'assurance. Le secteur de l'assurance suisse est donc un partenaire de poids pour sa clientèle, tant privée que professionnelle. D'une part, il offre une protection contre les risques climatiques – par exemple, les inondations ou les sécheresses. D'autre part, certains assureurs nouent des relations commerciales avec des entreprises dont les activités sont considérées comme controversées par certains pans de la société.

Traditionnellement, les assureurs soutenaient leurs clients en matière de prévention des risques et, dans l'intérêt des deux parties, les aidaient à mieux se protéger contre les sinistres potentiels.

Les compagnies d'assurances figurent également parmi les plus grands investisseurs. À ce titre, elles ont un rôle essentiel à jouer afin d'améliorer la durabilité des flux financiers.

En remplissant toutes ces fonctions, les compagnies d'assurances sont en mesure d'apporter une contribution substantielle à la résolution des problèmes de durabilité. Dans ce contexte, l'élargissement de la gestion des risques des assurances revêt une importance capitale en matière de traitement approprié des questions de durabilité. Le changement climatique et les autres risques liés à la durabilité peuvent engendrer des dommages sociaux et

économiques immenses. Les entreprises doivent adopter un comportement responsable envers la société ; cette attente a considérablement évolué ces dernières années. Elles sont aujourd'hui censées assumer la responsabilité des effets négatifs involontaires de leur activité.

Pour les assurances ainsi que pour les entreprises d'autres secteurs, les risques liés à la durabilité sont de deux sortes : premièrement, les risques résultant des problèmes de durabilité pour le secteur de l'assurance lui-même. Il s'agit ici essentiellement des paiements pour sinistres, mais aussi de plus en plus des risques d'investissement, de réputation et de responsabilité. Deuxièmement, les risques encourus par les parties concernées en raison des effets de la durabilité, à savoir les risques résultant de problèmes de durabilité, tels que l'évolution des conditions climatiques ou la pollution de l'environnement.

4.2 Évolution de la réglementation

La réglementation relative à la gestion des risques liés à la durabilité évolue et formule de nouvelles exigences en matière de gestion des risques des assurances.

En juin 2020, la Confédération a adopté des lignes directrices consacrées à la finance durable. L'objectif est de positionner la Suisse comme une place de premier plan pour les services financiers durables. À cette fin, le Conseil fédéral entend articuler les conditions d'exercice de sorte à améliorer la compétitivité de la place financière suisse tout en permettant au secteur financier d'œuvrer efficacement en faveur de la durabilité. L'ASA salue ces lignes directrices, car elles reflètent les principes de l'économie de marché.

En novembre 2020, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers Finma a présenté des propositions relatives à l'élargissement des règles de publication applicables aux grandes compagnies d'assurances et aux banques afin que les risques climatiques soient désormais davantage pris en compte. Cette mesure facilite les comparaisons entre les entreprises et vise à garantir un traitement approprié de ces risques.

En décembre 2020, dans le cadre de sa stratégie de renforcement de la Suisse comme place financière durable, le Conseil fédéral a encouragé les entreprises à publier des rapports conformes aux recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (*Task Force on Climate-related Disclosures, TCFD*). En outre, le Conseil fédéral a invité les établissements financiers à publier la manière dont ils prennent en compte les risques climatiques et environnementaux dans leur gestion de patrimoine, ceci conformément à leurs devoirs de loyauté et de diligence. Par ailleurs, le Conseil fédéral a chargé les autorités compétentes d'élaborer une base légale pour la mise en œuvre contraignante des recommandations de la TCFD par les entreprises, tous secteurs confondus. L'ASA salue cette mesure. Pour le secteur financier, les risques du marché et les opportunités d'investissement ne sauraient être évalués sans de telles informations.

Ces dernières décennies, les risques liés à la durabilité consistaient principalement en des risques de réputation du point de vue des acteurs de ce secteur. Ils voulaient surtout éviter d'être critiqués pour les affaires, voire les investissements, réalisés dans des secteurs controversés. Dernièrement, différents acteurs tels que l'OCDE et certaines autorités nationales ont précisé leurs attentes en matière de diligence raisonnable dans le domaine de l'environ-

nement et des droits humains. Les enjeux liés à la durabilité comportent aujourd'hui de plus en plus de risques financiers (voir point 4.1). Ces exigences accrues en matière de transparence se sont également accompagnées d'un renforcement de la collaboration entre les différentes compagnies d'assurances suisses, ceci, aussi bien au sein de l'ASA que des groupes de travail de l'association sectorielle *Swiss Sustainable Finance* et des réseaux de « Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP FI) ». Plusieurs assureurs suisses sont déjà signataires des Principes pour une assurance responsable (*Principles for Sustainable Insurance, PSI*) et de ceux pour l'investissement responsable (*Principles for Responsible Investment, PRI*).

Alors que le secteur de l'assurance s'est jusqu'à présent concentré sur les risques liés à la durabilité dans le cadre des activités d'investissement, l'attention se porte de plus en plus sur les activités d'assurance proprement dites, à savoir la souscription. Ici, les relations avec la clientèle et, par conséquent, les solutions sont plus complexes. Cette situation de départ implique un positionnement clair, une extension systématique du dispositif des risques et une mise en œuvre ferme au quotidien. Les compagnies d'assurances évaluent donc d'abord la pertinence des différents risques liés à la durabilité. Puis, elles les classent par ordre de priorité avant de les soumettre aux processus de contrôle et de prise de décision en fonction du domaine d'activité considéré.

5

Méthodologie et limites

Le présent rapport sur la durabilité du secteur suisse de l'assurance couvre l'exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. Cette édition est la première élaborée conformément aux normes GRI (*Global Reporting Initiative*) relatives à un reporting de développement durable et en vigueur depuis 2018. Elle ne remplit néanmoins pas tous les critères ni ne fournit toutes les informations ressortant des principes GRI. Au lieu d'une table des matières exhaustive conforme aux normes GRI, le rapport comprend en annexe une compilation des renvois aux normes GRI ou aux normes spécifiques considérées. Il s'agit de procurer au lectorat un aperçu des informations utilisées.

Les chapitres suivants présentent des données et des informations sur le secteur suisse de l'assurance, récoltées entre mi-décembre 2020 et début mars 2021 et qui reposent sur celles fournies par les compagnies ayant participé au rapport sectoriel. Sauf indication contraire, les données recueillies se rapportent à l'année 2020. La date de référence est généralement le 31 décembre 2020. Le présent rapport utilise des données agrégées portant sur l'ensemble de la branche et ne communique pas les données des différentes entreprises prises individuellement.¹

Les données et les informations relatives aux investissements et à l'écologie en entreprise ont été recueillies auprès des compagnies membres au moyen d'un questionnaire.

Par rapport à l'année dernière, l'ASA, en collaboration avec ses membres, a considérablement étoffé le questionnaire et affiné le niveau de détail des informations, ce qui permet d'obtenir des renseignements supplémentaires et encore plus précis sur les placements de capitaux. La base de données a

changé, car les données sont plus détaillées et complètes qu'avant ; il a donc fallu renoncer à comparer les résultats avec ceux de l'année précédente.

Dans le domaine des placements de capitaux, sur les 73 compagnies contactées, 38 ont participé à l'enquête. Elles gèrent 80 pour cent environ des investissements² du secteur de l'assurance privée. Au regard des parts de marché des entreprises qui ont participé à l'enquête, les informations fournies permettent de tirer des conclusions valables pour l'ensemble de la branche de l'assurance. Des explications qualitatives sur les efforts de la branche viennent compléter les résultats quantitatifs.

Elles sont 29 compagnies membres à avoir répondu au questionnaire sur l'écologie au niveau de l'entreprise. Les compagnies membres ont en principe fourni les données de l'année 2020 relatives à leur consommation et à leur empreinte carbone ; faute de données plus récentes, deux d'entre elles se sont néanmoins appuyées sur celles de 2019.

Les données relatives aux collaborateurs reposent sur la Statistique du personnel 2020 de l'ASA publiée en mai 2021.

Quant aux sujets pour lesquels aucune information quantitative n'est disponible auprès des compagnies membres, des informations qualitatives sur les défis et les mesures du secteur de l'assurance sont fournies.

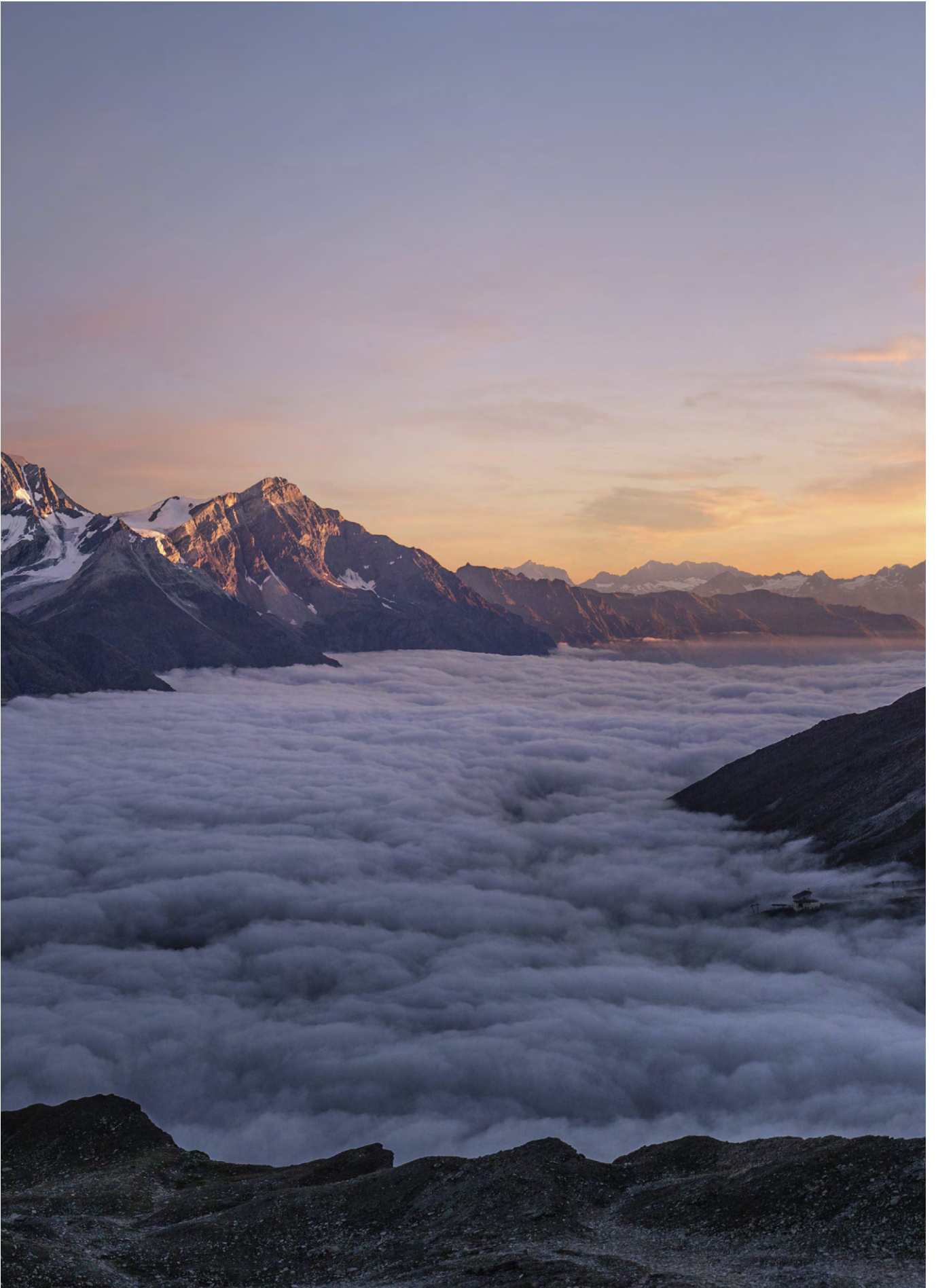
GRI 102-50

GRI 102-54

GRI 102-45

GRI 103-3

GRI 102-48



6

Placements de capitaux

6.1 Ancrage de la durabilité dans les compagnies d'assurances

En orientant leurs flux de capitaux vers des investissements durables, les assureurs peuvent directement mettre en œuvre et assumer leurs responsabilités en tant qu'acteurs de poids au sein du secteur financier dans le domaine de la durabilité. Cette responsabilité est définie de manière large : elle entre en jeu, par exemple, lorsqu'il s'agit d'évaluer correctement les risques et d'honorer les obligations à l'encontre de la clientèle ou d'exercer un impact positif durable sur l'environnement. Un certain nombre de groupes d'assurances ont donc commencé il y a déjà quelques années à gérer leurs investissements selon des critères de durabilité ou à restructurer leurs portefeuilles en conséquence. Dans certains domaines, comme l'immobilier, les assureurs attachent déjà depuis un certain temps de l'importance à la prise en compte spécifique des aspects liés à la durabilité.

À l'automne 2018, les compagnies participantes se sont engagées à introduire des critères ESG en matière de pilotage de leurs propres placements de capitaux. ESG est l'abréviation de *Environmental, Social et Governance* ; on parle des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cela recouvre la responsabilité assumée par les entreprises à l'encontre de l'environnement, des questions sociales et en termes de conduite d'entreprise. Il est d'autant plus difficile de collecter des données homogènes sur la manière dont les compagnies gèrent les flux de capitaux qu'il n'existe toujours pas de standards ni de normes établis au niveau international dans ce domaine. Pour l'élaboration de ce rapport sur la durabilité, l'ASA s'est donc inspirée des critères et des stratégies couramment utilisés sur le marché dans le domaine des investissements durables.

Il ressort du sondage que la plupart des assureurs participants placent leurs capitaux en respectant des critères et des stratégies de durabilité. Nombre de petites et moyennes compagnies d'assurances qui n'étaient pas encore en mesure de fournir des données pour 2020 sont en train de revoir leur positionnement stratégique et de se réorienter vers des investissements responsables. L'ASA veille au transfert de connaissances sur ce thème entre ses compagnies membres.

Elles sont 38 compagnies membres de l'ASA à avoir répondu à ce sondage, en particulier toutes les grandes compagnies et celles de taille moyenne. Sur ce nombre, 33 d'entre elles ont déclaré appliquer différents critères et stratégies de durabilité en matière d'investissements. Par ailleurs, la plupart ont mis en place des directives internes qui comprennent notamment des dispositions relatives à l'investissement dans des placements de capitaux durables, à l'exclusion de certains placements de capitaux, à l'exercice du droit de vote, ainsi qu'à leur dialogue actionnarial (engagement)³.

6.2 Intégration de critères ESG

Sur les 38 compagnies ayant répondu au sondage, 32 ont appuyé leurs décisions de placement sur des critères ESG au cours de l'exercice 2020, soit une progression de sept compagnies par rapport à l'année précédente. Sur la base de ces critères, les compagnies analysent si et dans quelle mesure elles doivent investir. En outre, les critères ESG leur sont également utiles aux étapes ultérieures du processus d'investissement (par exemple, en matière de contrôle des risques et pour toute décision de désinvestissement).

En termes de responsabilité écologique (Environmental), 31 des 32 entreprises qui appliquent les critères ESG se concentrent sur les enjeux liés au

GRI 103-1

GRI 103-2

GRI 103-3

climat / au changement climatique et sur les énergies (renouvelables). Les assureurs privilégient également les investissements dans la prévention des catastrophes naturelles et la gestion des eaux. Certaines compagnies se sont par ailleurs engagées à décarboniser complètement leur bilan d'ici à 2050.

La responsabilité sociale (*Social*) figure en bonne place parmi les critères ESG appliqués à la gestion des investissements en 2020. Ce critère est pris en compte par chacune des 32 entreprises. En la matière, ce sont surtout les questions relatives aux droits humains qui font l'objet d'une attention particulière. Parmi les autres sujets de préoccupation, citons le droit du travail, la santé, la formation et la sécurité alimentaire (dans cet ordre).

Les assureurs qui appliquent des critères écologiques et sociaux lors de leurs décisions d'investissement prennent également en compte des critères de gouvernance. En l'espèce, ils accordent la même attention à la gouvernance de l'entreprise qu'à la diversité au sein de l'entreprise.

Les compagnies ayant répondu à l'enquête gèrent plus de 80 pour cent des placements de capitaux de l'assurance privée. Près de 83 pour cent de ces placements de capitaux autogérés reposent sur un processus d'investissement impliquant des critères ESG. Dans les catégories d'investissement énumérées ci-dessous, les valeurs suivantes ont été atteintes pour lesquelles au moins une des approches de durabilité indiquées a été appliquée :

- biens immobiliers (96 pour cent du volume de placement des compagnies participantes),
- titres à revenu fixe (97 pour cent),
- actions (82 pour cent),
- placements alternatifs (86 pour cent)⁴,
- hypothèques (40 pour cent).

Dans ce contexte, nous avons identifié pour la première fois les approches de l'investissement durable (intégration, exclusions, *best-in-class*, vote, investissement thématique durable & investissement à impact) utilisées dans les différentes classes d'actifs. D'une manière générale, nous avons pu tirer les enseignements suivants :

la prise en compte explicite des risques et des opportunités ESG (intégration) est pertinente pour les entreprises dans les domaines de l'immobilier, des titres à revenu fixe, des actions ainsi que des placements alternatifs ;

les exclusions jouent un rôle important surtout dans les catégories d'actifs que sont les titres à revenu fixe, les actions et les placements alternatifs. Par exclusion, on entend l'exclusion des investissements qui ne répondent pas à certaines normes et valeurs. Cela peut être le cas si une industrie dépasse des seuils prédéfinis (par exemple, dans le charbon) ;

l'approche *best-in-class* est moins fortement ancrée dans les entreprises. Concernant les titres à revenu fixe et les actions, cette approche est appropriée pour respectivement un tiers des entreprises ;

l'exercice du droit de vote conformément aux lignes directrices ESG (vote) constitue pour nombre d'entreprises (26 sur 32) une approche clé dans la catégorie des actions ;

l'investissement à impact et l'investissement thématique durable jouent un rôle important pour plus de la moitié des entreprises dans les domaines de l'immobilier, des titres à revenu fixe et des placements alternatifs.

Pour la première fois, le sondage a également porté sur l'exercice par les compagnies de leur droit de vote concernant leurs actions autogérées. Il en ressort que, l'année dernière, 22 sociétés ont exercé leur droit de vote sur près de 72 pour cent de leurs actions autogérées.

6.3 Investissement à impact et investissement thématique durable

Avec l'investissement à impact, les entreprises espèrent un impact positif et directement mesurable sur l'environnement, par exemple en termes de protection du climat ou dans le domaine social. D'après les résultats du sondage, l'investissement à impact joue un rôle important pour la moitié des compagnies qui s'efforcent d'investir de manière durable en s'appuyant sur les catégories de placements que sont les biens immobiliers, les titres à revenu fixe ainsi que les placements alternatifs.

En investissant dans des infrastructures durables, les assurances s'efforcent de contribuer à la transformation de l'approvisionnement en énergie ou du parc immobilier en vue d'un avenir durable et à faible émission de carbone. En termes d'investissement thématique, les infrastructures durables (énergies renouvelables, bâtiments écologiques certifiés (*green buildings*), infrastructures sociales, etc.) sont particulièrement importantes. En fonction de leur articulation, les obligations climatiquement responsables visent un objectif social (obligations sociales), environnemental (obligations vertes) ou combiné (obligations durables). De telles obligations durables constituent une part importante des investissements de nombre de compagnies.

Il convient de noter que les assureurs doivent obéir à des exigences réglementaires extrêmement restrictives pour leurs placements de capitaux. Cette remarque se vérifie particulièrement en matière d'investissement dans les infrastructures. Par exemple, les investissements directs dans des usines qui produisent de l'énergie renouvelable ne peuvent pas être comptabilisés dans les actifs liés. Nombre d'assureurs disposent donc d'une marge de manœuvre très restreinte en matière de placements alternatifs, bien que le secteur soit dans l'ensemble très intéressé par de tels investissements durables et s'inscrivant sur le long terme.

6.4 Critères d'exclusion

Lors de la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, des critères d'exclusion sont également possibles : si un critère pré-défini n'est pas rempli, soit aucun investissement n'est réalisé, soit un investissement déjà réalisé est vendu.

Elles sont 24 entreprises à exclure de manière exemplaire tout investissement dans des sociétés qui tirent leurs revenus de l'extraction de charbon ou qui utilisent une proportion définie de charbon pour produire de l'électricité (par exemple, 30 pour cent). Le charbon constitue donc un critère d'exclusion très répandu pour nombre de compagnies participantes. Le critère d'exclusion le plus fort est celui des « armes controversées », les *controversial weapons*, (28 entreprises).

6.5 Établissement de rapports (*reporting*)

Les compagnies membres qui appliquent des critères ESG lors de leurs investissements ont présenté explicitement leurs activités et leurs efforts en termes de développement durable dans leur rapport de gestion 2020. Bon nombre d'entre elles ont également indiqué qu'elles prévoyaient d'étoffer leurs rapports existants sur ce sujet. Les grands assureurs ont déjà publié un rapport distinct sur la durabilité ces dernières années, tandis que d'autres ont l'intention de le faire à l'avenir. En règle générale, ces rapports sont disponibles sur les sites web des entreprises. En outre, toutes les compagnies signataires des Principes de l'ONU pour l'investissement durable (PRI) s'engagent à faire preuve de transparence quant à leur approche de la durabilité. Les rapports correspondants sont disponibles sur le site du PRI (www.unpri.org).

GRI 103-2

GRI 103-2

GRI 103-3

GRI 103-2

GRI 103-3

GRI 103-3

GRI 103-2

7

PACTA 2020 : les leçons du test de compatibilité climatique

L'accord de Paris a pour objectif l'orientation des flux financiers sur une voie à faible émission de carbone. Le test de compatibilité climatique PACTA 2020⁶ mesure les progrès du secteur financier suisse en termes de contribution à la réduction des émissions de CO₂. PACTA 2020 s'est appuyé sur le test de compatibilité climatique de 2017. L'ASA a soutenu l'initiative de la Confédération visant à instaurer de la transparence concernant la réalisation des objectifs de l'accord de Paris. Au total, 24 compagnies d'assurances ont participé à ce test ; elles représentent ensemble 79 pour cent des capitaux placés par les compagnies d'assurances suisses. Pour la première fois, l'évaluation a porté non seulement sur les portefeuilles de placements, mais aussi sur les portefeuilles immobiliers et hypothécaires de 16 compagnies d'assurances. La compréhension et l'interprétation des résultats se sont parfois avérées compliquées. La méthode, le processus et la présentation des résultats doivent impérativement être améliorés avant la prochaine étude PACTA.

7.1 Placements financiers

L'analyse s'est concentrée sur les classes d'actifs ayant les répercussions les plus directes et les plus traçables sur l'économie réelle, pour lesquelles par ailleurs des données publiques sont disponibles. En l'espèce, il s'agit d'investissements directs dans des activités économiques par l'achat d'actions cotées en Bourse et d'obligations d'entreprises sur le marché secondaire. La valeur totale du marché des portefeuilles soumis par les compagnies d'assurances s'élevait à près de 250 milliards de francs suisses, dont 20 pour cent se composaient d'actions et 53 pour cent d'obligations d'entreprises. Les investissements étaient réalisés soit directement, soit dans le cadre d'un fonds. Ces deux classes d'actifs ont été évaluées dans l'étude.

Les 27 pour cent restants portent sur des catégories d'actifs qui n'ont pas encore été évaluées pour cause de manque de méthodes correspondantes.

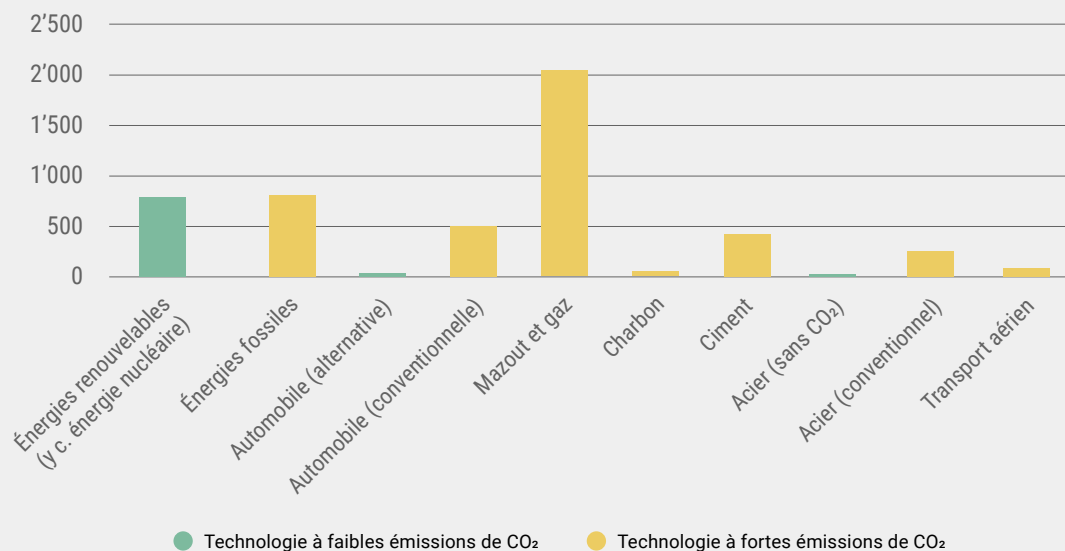
L'analyse s'est limitée aux secteurs ayant un impact sur le climat (production automobile, y compris véhicules utilitaires légers et lourds, aviation, extraction du charbon, production de ciment, production d'acier, extraction de pétrole et de gaz, production d'électricité et transport par bateau). Ces secteurs correspondent à 10 pour cent du portefeuille sectoriel examiné, mais sont responsables de 74 pour cent des émissions de CO₂. L'illustration n°1 sur les actions montre que dans le secteur de la production d'énergie, la part investie dans les énergies renouvelables est à peu près égale à celle investie dans la production d'énergie fondée sur les combustibles fossiles. Avec des investissements en actions d'un peu plus de 2 milliards de francs suisses, l'extraction de pétrole et de gaz est le secteur affichant la part d'émissions de CO₂ la plus élevée. Le secteur du transport par bateau n'est pas représenté, car sa part est négligeable.

GRI 103-2

GRI 103-3

Actions

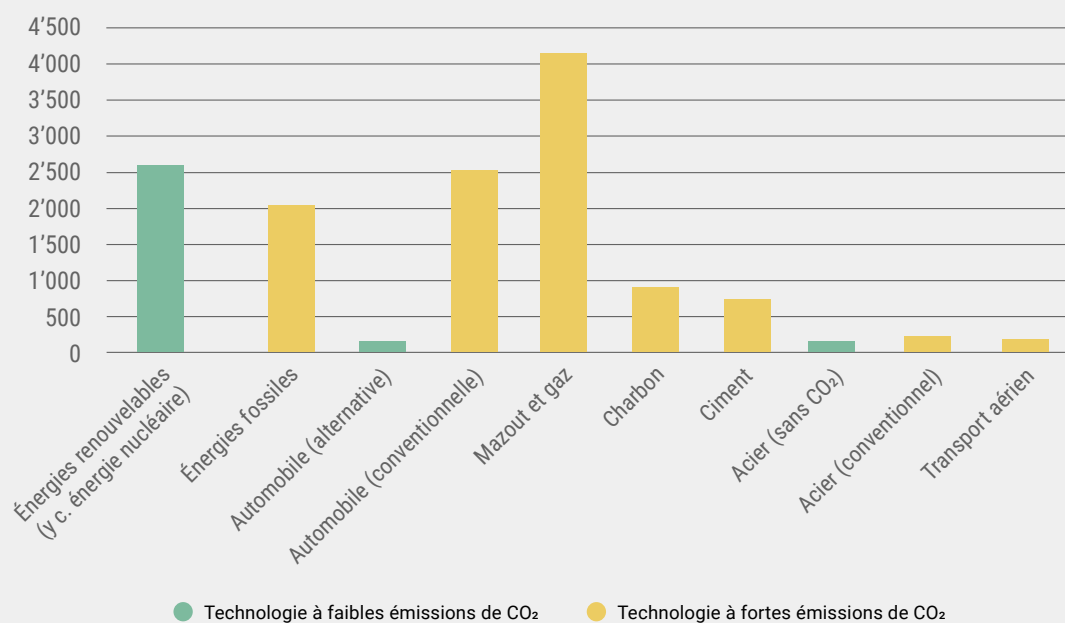
Investissements en actions (y compris actions dans des fonds)
des secteurs étudiés ayant un impact sur le climat



Par rapport aux actions, les obligations d'entreprises examinées enregistrent une part de leurs investissements dans les énergies renouvelables légèrement supérieure à celle des investissements dans les énergies fossiles. Comme dans le cas des actions, le secteur de l'extraction du pétrole et du gaz domine là encore. Le secteur automobile est plus important dans cette classe d'actifs que dans celle des actions.

Obligations

Investissements en obligations (y compris obligations dans des fonds)
des secteurs étudiés ayant un impact sur le climat



Afin d'évaluer l'évolution au cours des cinq prochaines années des portefeuilles d'actions et d'actifs examinés, une estimation a été réalisée pour chaque entreprise quant à la progression de ces portefeuilles en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Les résultats obtenus ont permis de déterminer l'impact sur le climat de chacun des secteurs du portefeuille examiné et de le comparer aux scénarios climatiques. Une telle comparaison n'est possible qu'en s'appuyant sur un plan de réduction des émissions pour le secteur qui dérive des scénarios climatiques et affiche une granularité suffisante.

Des feuilles de route appropriées existent pour les secteurs de l'électricité, du charbon, du pétrole et du gaz ainsi que de l'automobile. Comme il ressort de l'analyse du portefeuille examiné, trop peu d'attention est accordée à la protection du climat, notamment en matière d'investissements dans le secteur de la production d'énergie. D'une manière générale, les investissements sont encore trop nombreux dans la production d'énergie fossile et pas assez dans celle des énergies renouvelables.

Degré de réalisation des objectifs dans les différents secteurs pour les classes d'actifs examinées

Secteur	Combustibles fossiles			Production d'énergie		Automobilité		
Technologie	Pétrole	Gaz	Charbon	Énergies renouvelables	Charbon	Énergies fossiles	Propulsion électrique	Propulsion hybride
Obligations								
Actions								

Scénarios climatiques :  < 2°C  2°C – 3.2°C  > 3.2°C

7.2 Biens immobiliers

Dans le rapport PACTA 2020, c'est la première fois que l'impact climatique des portefeuilles immobiliers examinés a été évalué. En Suisse, les investisseurs institutionnels possèdent 20 pour cent environ des immeubles d'habitation et près de 10 pour cent des immeubles commerciaux. L'évaluation a porté sur 7263 bâtiments et huit portefeuilles hypothécaires appartenant aux assurances.

Selon l'inventaire des gaz à effet de serre de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les émissions de CO₂ du parc immobilier suisse représentent actuellement un peu plus d'un quart des émissions totales de CO₂ de la Suisse. Dans le segment des bâtiments neufs, les bâtiments récents sont déjà largement équipés de systèmes de chauffage reposant sur les énergies renouvelables. Toutefois, le rapport montre qu'un pan important du parc de bâtiments anciens appartenant aux propriétaires institutionnels est toujours chauffé au mazout ou

au gaz. Les émissions de CO₂ par mètre carré demeurent très élevées, surtout celles des bâtiments construits avant 1980.

Par ailleurs, l'évaluation globale montre que les bâtiments appartenant directement à des propriétaires institutionnels émettent en moyenne moins de CO₂ par kg/m² que le reste du parc immobilier. Selon l'analyse présentée dans le rapport méthodologique, l'émission moyenne de CO₂ de l'ensemble du parc immobilier en Suisse s'élève à 34,5 kg/m². L'émission médiane de CO₂ de tous les bâtiments directement utilisés s'établit à 15,2 kg/m² pour l'année 2020. Après prise en compte des rénovations prévues par les participants au cours des dix prochaines années, cette valeur tombe à 11,5 kg/m², soit une réduction potentielle des émissions totales de CO₂ de 9 pour cent par an. Dans le segment des biens immobiliers détenus en direct, un bon résultat peut donc être établi aujourd'hui en termes de compatibilité climatique.

8

Prévoyance vieillesse

En général, un système économique est considéré comme durable si son exploitation s'inscrit sur la durée. D'un point de vue économique, cela signifie qu'une société ne doit pas vivre au-dessus de ses moyens sur le plan économique, car cela génère inévitablement des pertes à la charge des générations futures.

Dans le contexte de la prévoyance vieillesse, la notion d'équité intergénérationnelle est souvent utilisée à la place de celle de la durabilité. Précis et concis, les termes « génération » et « équité » y concrétisent la durabilité dans ce domaine : une génération ne saurait bénéficier de prestations au détriment des générations futures.

Forte de son système des trois piliers, la prévoyance vieillesse suisse a été considérée pendant des décennies comme exemplaire en comparaison internationale. Or, depuis quelques années, la Suisse ne cesse de reculer dans les classements. Ce phénomène s'explique par le manque de durabilité du système. Le processus de réforme étant bloqué, les paramètres clés sont périmés, ce qui provoque l'instabilité des deux premiers piliers.

Le corpus législatif n'a pas suivi le rythme de l'allongement de l'espérance de vie de la population. Depuis son introduction en 1948, l'âge ordinaire de la retraite pour les hommes a été fixé à 65 ans. Si à l'époque, la rente de vieillesse était versée en moyenne pendant 12 à 13 ans, elle est aujourd'hui due pendant près de 21 ans, et la tendance est toujours à la hausse. Cet âge fixe de la retraite implique que l'allongement de l'espérance de vie se traduit intégralement par une plus longue période de versement de la rente. En dépit de cette espérance de vie élevée, la Suisse est l'un des rares pays d'Europe à ne pas avoir relevé l'âge de la retraite, voire à ne pas avoir sérieusement envisagé de le faire. Plus de la moitié des pays de l'OCDE ont fixé l'âge de la re-

traite à 67 ans, voire plus, et beaucoup d'entre eux affichent une espérance de vie nettement inférieure à celle de la Suisse.

Dans le premier pilier (AVS), financé par répartition, l'allongement de la durée de perception des rentes, combiné à la diminution constante du nombre de cotisants par bénéficiaire de rente, entraîne une charge financière toujours plus lourde pour la population active. Alors qu'en 1948, l'AVS comptait encore plus de six actifs finançant un retraité, ils ne sont plus que trois aujourd'hui. Selon les prévisions fédérales, il n'y en aura plus que deux d'ici une trentaine d'années. Déjà graves aujourd'hui, les problèmes de financement vont encore s'exacerber au cours des dix prochaines années, lorsque la cohorte des baby-boomers atteindra l'âge de la retraite.

Dans le deuxième pilier (LPP), où les prestations de vieillesse sont financées par capitalisation, le taux de conversion est excessif au regard de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse des taux d'intérêt ; il s'ensuit une redistribution massive étrangère à la logique du système. Cette redistribution s'effectue des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes et s'élève à près de 7 milliards de francs par an. La redistribution réduit la rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs et, par ricochet, rabote leurs futures prestations de vieillesse.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral a mis en consultation le 4 novembre 2020 son projet de « Stratégie pour le développement durable 2030 ». Dans l'axe stratégique national (f) « Garantir sur le long terme la stabilité des systèmes de prévoyance », le gouvernement déclare :

« La stabilité financière des systèmes suisses de prévoyance est assurée malgré l'évolution démographique. La Confédération veille à ce que les propositions de réformes des systèmes de prévoyance pour garantir l'équilibre financier tout en maintenant le niveau de protection sociale tiennent compte des intérêts de toutes les classes d'âge et respectent le pacte intergénérationnel. »

Le fait que les premier et deuxième piliers de la prévoyance vieillesse ne sont pas articulés de manière durable est connu depuis un certain temps. Les mesures à prendre sont également très claires. Par exemple, dans le rapport par pays 2019 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les experts internationaux recommandent à la Suisse de prendre les mesures suivantes :

- fixer l'âge légal de la retraite à 65 ans pour les deux sexes comme prévu, puis le porter progressivement à 67 ans et l'indexer ensuite à l'espérance de vie ;
- revoir à la baisse le paramètre utilisé pour calculer les rentes (le « taux de conversion minimal ») et en faire un paramètre technique plus souple fixé par ordonnance ;
- mettre à profit la conférence annuelle sur le thème des travailleurs âgés pour trouver les moyens d'introduire une plus grande souplesse dans le mécanisme de fixation des salaires et de réduire la rémunération en fonction de l'ancienneté ;
- atténuer la progressivité des taux de cotisation de retraite en fonction de l'âge ;
- permettre aux individus de compenser toute interruption dans l'acquisition de leurs droits à retraite en continuant à cotiser après 65 ans.

La réforme de la prévoyance vieillesse est incontournable et urgente. L'ASA estime que les mesures visant la stabilisation de l'AVS et de la LPP doivent avancer et être appliquées le plus rapidement possible, tout en préservant une vue d'ensemble. Dans la mesure où elles sont compatibles avec l'objectif de la stabilisation, d'autres adaptations peuvent et doivent être entreprises dans un souci de modernisation afin de répondre aux nouveaux besoins.

Dans la réforme actuelle de l'AVS (« AVS 21 »), cela se traduit concrètement par les mesures suivantes :

- âge de référence de 65 ans pour les femmes et les hommes,
- augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée de 0,3 point de pourcentage.

Dans la réforme de la LPP en cours, les mesures suivantes sont prévues ou indispensables :

- réduction du taux de conversion LPP à 6,0 pour cent,
- introduction d'une contribution de financement visant à compenser les pertes découlant de la conversion en rentes,
- mesures pour la génération de transition,
- meilleur traitement des bénéficiaires de rentes à faible revenu et en particulier des employés à temps partiel (surtout des femmes),
- aplanissement de l'échelonnement des bonifications en fonction de l'âge.

Outre ces mesures de stabilisation et de modernisation, d'autres réformes s'imposent afin de rendre l'AVS et la LPP durables. L'ASA signale depuis des années qu'à cette fin, les différents paramètres (âge de référence de départ à la retraite, taux de conversion LPP, taux d'intérêt minimal LPP) doivent être définis en tenant compte des réalités effectives. En conséquence, elle salue et soutient aussi les propositions politiques ciblant les objectifs suivants :

- lier l'âge de référence à l'espérance de vie,
- assurer l'équilibre entre les cotisations et les prestations dans le système de l'AVS,
- taux de conversion et taux d'intérêt corrects du point de vue économique dans la LPP,
- incitations supplémentaires en faveur de la prévoyance privée.

GRI 103-2

GRI 103-2

9

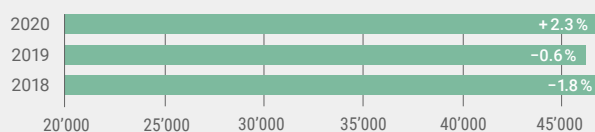
Monde du travail

Les assureurs privés emploient quelque 47 000 personnes et forment chaque année plus de 2000 jeunes à divers métiers. La Statistique annuelle du personnel publiée par l'association sectorielle présente la composition du personnel et les variations par rapport aux années précédentes⁶:

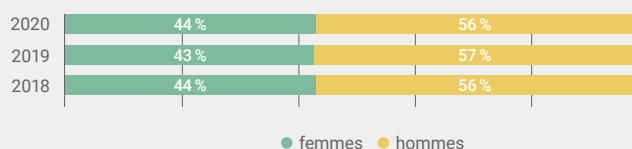
GRI 103-1

GRI 103-1

**47 015 collaborateurs
en Suisse**

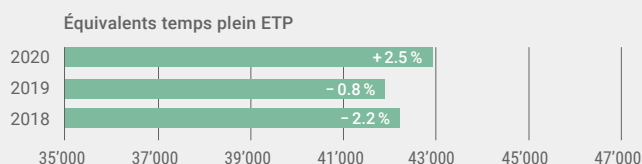


**44 % de femmes
56 % d'hommes**

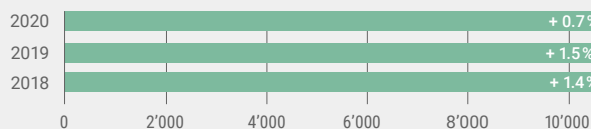


● femmes ● hommes

**11 148 collaborateurs
en Suisse
24 % à temps partiel**

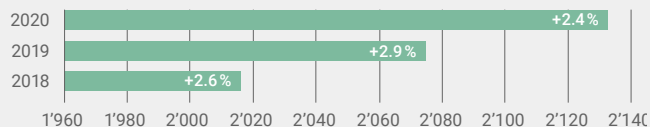


Équivalents temps plein ETP

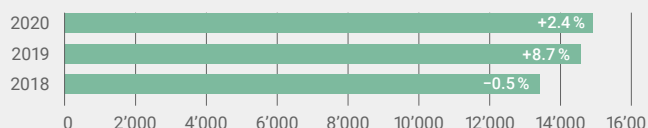


Collaborateurs à temps partiel

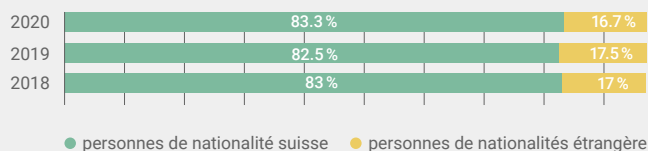
**2125 personnes en
formation**



**14 950 conseillers
à la clientèle**



**83,3 % personnes de
nationalité suisse
16,7 % personnes de
nationalités
étrangères**



● personnes de nationalité suisse ● personnes de nationalités étrangère

La Stratégie 2020–2024 décrit la politique libérale en matière de formation et d'emploi comme un pilier de la compétitivité du secteur. Afin de garantir une formation de qualité, l'ASA définit les profils professionnels du futur et encourage des cursus de formation appropriés. En l'espèce, le renforcement du système dual de formation (formation en alternance), par exemple, lui tient à cœur. Combiné à un haut degré de perméabilité, cela garantit une grande diversité des cursus de formation et des opportunités de développement de carrière intéressantes.

9.1 Promouvoir des équipes mixtes

Le secteur de l'assurance entend rester un employeur attractif. L'ASA s'engage donc en faveur de la promotion d'une collaboration variée, inclusive et, par conséquent, durable et s'efforce de tirer le meilleur parti de cette diversité. À cet effet, l'association coopère avec le Centre de compétence de la diversité et de l'inclusion de l'université de Saint-Gall (CCDI-HSG) et fait régulièrement établir un rapport de benchmarking. L'ASA est également engagée auprès de Compasso. Cette organisation au service des employeurs propose des informations et des conseils en matière d'insertion professionnelle des personnes présentant des problèmes de santé. Compasso montre, notamment, comment éviter autant que possible les départs du marché primaire du travail. Il est ainsi plus facile de maintenir les employés à leur poste de travail ou de les aider à retrouver leur capacité de travail. Au niveau de la société, il existe également un large éventail d'initiatives, de programmes et d'événements visant à promouvoir la diversité et l'inclusion.

9.2 Le monde du travail de demain

Le monde du travail évolue à grande vitesse. Des facteurs externes comme la pandémie de coronavirus ont encore accéléré ce phénomène. Dans ce contexte, l'ASA a identifié avec ses compagnies membres de futurs champs d'action pour le monde du travail de demain. Par exemple, les employeurs comme les employés apprennent progressivement à apprécier le travail à distance et les formes de travail comme le travail à domicile, le travail en remote (travail intégralement à distance et aux horaires totalement flexibles), et y recourent de plus en plus. La contribution du travail à distance au dévelop-

ment d'une mobilité durable est loin d'être négligeable. En effet, ce mode de travail nécessite moins de trajets pendulaires et de déplacements professionnels et réduit, de ce fait, l'empreinte écologique. Afin de soutenir et d'encourager l'efficacité et l'efficacité de cette collaboration à distance, les compagnies d'assurances ont sciemment investi ces dernières années dans la numérisation.⁷

9.3 Les compétences de demain

En collaboration avec l'Institut d'économie de l'assurance (I.VW) de la HSG et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), l'ASA a conduit l'étude « Les compétences de demain »⁸. Il s'agissait d'identifier les tendances et les changements à venir dans le secteur de l'assurance à l'horizon 2030. Au regard des changements attendus, l'analyse a permis de mettre en évidence les aptitudes dont devront disposer les collaborateurs de demain pour exécuter les nouvelles tâches qui les attendent. Ce rapport entend aider les compagnies d'assurances à définir de manière ciblée les formations initiales et continues nécessaires dans cette optique. En outre, l'ASA s'appuie sur ce rapport pour passer en revue les formations existantes à la lumière des tendances identifiées et des compétences requises. L'Association pour la formation professionnelle en assurance (AFA) s'est également emparée du sujet et intègre les enseignements tirés du rapport dans les projets de réforme en cours, tels que « Employé-e-s de commerce 2022 », ainsi que dans le développement de la formation et de l'examen consacrés aux intermédiaires en assurance de l'AFA.

9.4 Promotion de la relève

L'évaluation des compétences nécessaires et la vérification en découlant des offres de formation sont étroitement liées à la question de la promotion de la relève. En effet, la durabilité concerne plus particulièrement l'encouragement de la prochaine génération. Seule une implication suffisamment en amont de celle-ci permettra de trouver assez d'employés bons et qualifiés sur la durée. Pour les entreprises et le secteur, les apprentis représentent un investissement dans l'avenir qui ne saurait être sous-estimé. Pendant la pandémie de coronavirus en particulier, nombre d'assureurs ont activement investi

GRI 103-2

GRI 103-3

GRI 103-2

GRI 103-3

GRI 103-2

GRI 103-3

GRI 103-1

GRI 103-1



dans la formation en maintenant, voire en augmentant, l'offre de places d'apprentissage et en continuant autant que possible de donner du travail aux apprentis.

Afin de mettre en avant l'attractivité de la branche et les formations possibles au sein des compagnies d'assurances, l'ASA a lancé la plateforme starts-mart.ch au printemps 2020. L'outil d'orientation et la plateforme d'offres de places d'apprentissage associée sont conçus pour aider les jeunes à trouver une formation appropriée dans le secteur de l'assurance.

L'ancrage systématique des aspects liés à la durabilité dans la formation professionnelle spécifique aux assurances est en cours. Les processus correspondants sont coordonnés par l'AFA.

10

Gestion environnementale des entreprises

En tant qu'acteurs orientés sur le long terme, les compagnies d'assurances suisses ont pleinement conscience des défis environnementaux actuels découlant de l'exercice de leur activité. C'est pourquoi elles s'engagent dans les domaines où elles peuvent impulser des changements concrets et positifs.

Pour évaluer leur bilan écologique, la grande majorité des compagnies d'assurances en Suisse s'appuient sur la norme internationalement reconnue de l'association pour la gestion environnementale et la durabilité des établissements financiers (www.vfu.de). La consommation d'énergie, d'eau et de papier ainsi que les émissions de CO₂ sont ainsi quantifiées et font l'objet d'un bilan. Afin de permettre la comparaison entre les différentes entreprises, les données sont présentées sur la base d'équivalents temps plein (ETP). Les mesures portent uniquement sur les émissions directes de gaz à effet de serre. L'énergie grise des produits n'est pas indiquée pour cause de manque de collecte systématique des données correspondantes.

10.1 Bilan des gaz à effet de serre

L'évaluation des valeurs déclarées pour 2020 indique une amélioration générale du bilan écologique. L'empreinte carbone par employé à temps plein s'est inscrite en recul, passant de 1553 kg l'année précédente à 973 kg en 2020, soit une amélioration de 62 pour cent en un an.

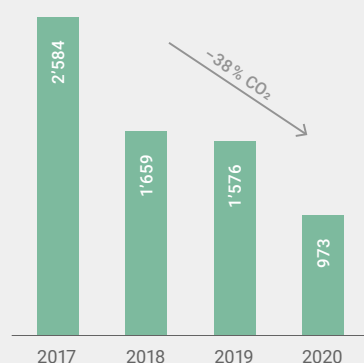
GRI 103-1

GRI 103-3

GRI 103-2

Empreinte carbone

kg de CO₂, par ETP



Valeurs relatives par (ETP) pour les consommations les plus importantes relevant de l'écologie en entreprise

	Unité	2017	2018	2019	2020	Variation relative
Consommation d'énergie	kWH	4'156	4'208	3'958	3'526	11 %
Consommation d'énergie de chauffage	kWH	1'886	1'469	1'477	1'295	12 %
Électricité	kWH	3'408	2'637	2'468	2'039	17 %
dont part d'électricité issue des énergies renouvelables	pour cent	82	54	55	57	3 %
Consommation d'eau	m ³	13	12	12	8	34 %
Consommation de papier	kg	79	59	51	45	12 %
Quantité de déchets	kg	120	108	109	85	22 %
Déplacements professionnels	km	7'263	6'010	5'298	2'309	56 %
dont km par avion	pour cent	35	16	14	4	69 %
dont km par voiture	pour cent	43	63	59	69	17 %
dont km par les transports publics	pour cent	24	20	67	24	64 %
Émissions de CO ₂	kg	2'584	1'659	1'576	973	38 %

GRI 302-3

GRI 302-4

GRI 305-4

GRI 305-5

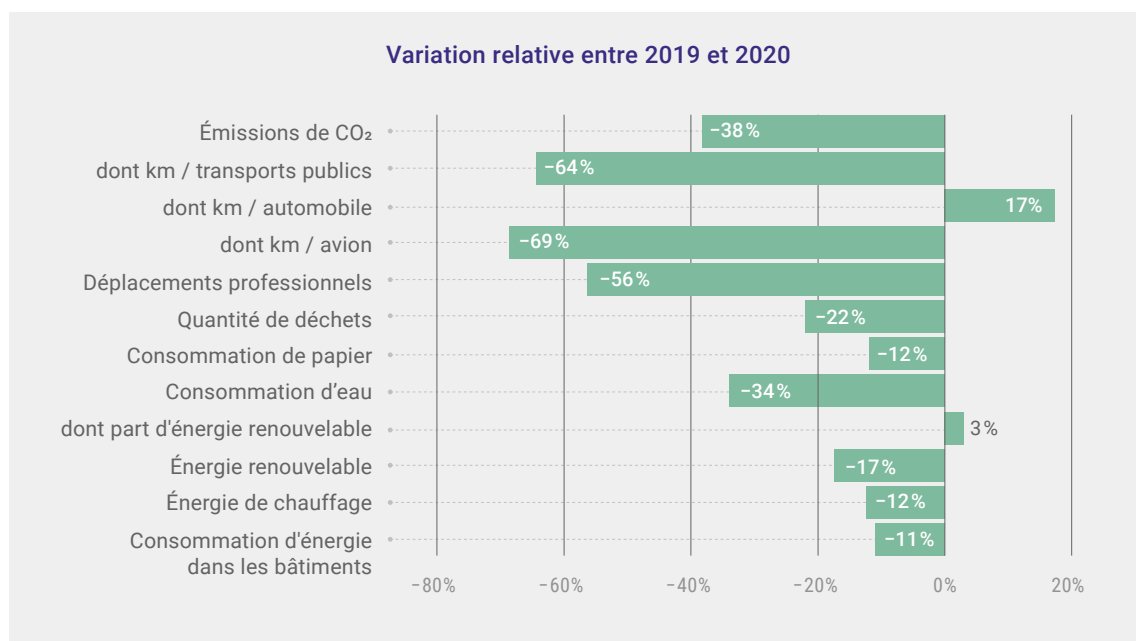
L'année 2020 a été fortement marquée par le Covid-19. Certaines valeurs reflètent à quel point la pandémie a modifié les habitudes et, par ricochet, la consommation. Il faut en particulier souligner que les déplacements professionnels, jusque-là les plus gros consommateurs d'énergie, ont été supplantés par la consommation en énergie des bâtiments.

Avec une réduction de 56 pour cent par rapport à l'année précédente, les déplacements professionnels enregistrent la plus grande variation relative. Cela s'explique en grande partie par la généralisation du travail à domicile, le travail et les réunions dans l'entreprise ayant été remplacés par des services en ligne et les déplacements domicile-travail

étant devenus caducs. L'augmentation de 17 pour cent de l'utilisation de la voiture comme mode de transport traduit le fait que de nombreux employés ont préféré ne pas utiliser les transports publics pendant la pandémie.

La consommation d'énergie dans les bâtiments est le principal poste énergétique en 2020. Et pourtant, elle a enregistré une baisse sensible par rapport à l'année précédente (-11 pour cent). Les autres valeurs aussi affichent toutes une diminution de la consommation. Par ailleurs, la part de l'électricité provenant d'énergies renouvelables a été davantage encouragée.

GRI 103-3



GRI 302-4

GRI 305-5

10.2 Écologie en entreprise

La réduction des émissions de gaz à effet de serre à zéro net est une priorité pour de nombreuses entreprises. Une contribution importante à la réalisation de cet objectif consiste dans la conversion complète de l'approvisionnement en électricité provenant de sources d'énergie renouvelables et à faible émission en carbone. Cette mesure est déjà encouragée activement par de nombreuses entreprises sur leurs différents sites. D'autres mesures comprennent, par exemple, l'utilisation de véhicules de flotte plus économes en énergie et des investissements dans des projets de protection et de compensation du climat.

GRI 103-3



Même avant le Covid-19, les entreprises misaient de plus en plus sur la durabilité en matière de déplacement et de transport. Par exemple, certaines mettent à la disposition de leurs employés des véhicules de société économes en énergie et des stations de recharge pour les véhicules privés ou offrent une compensation financière pour encourager l'utilisation des transports publics et des vélos. Bien que les modèles de travail flexibles comme le travail à domicile étaient déjà utilisés avant la pandémie de Covid 19, ils ont gagné en attractivité pendant la crise et rallié l'adhésion d'un plus grand nombre de personnes. En 2020, nombre de sociétés ont reconnu l'impact positif des modèles de travail flexibles sur l'environnement. Afin de réduire davantage encore leurs émissions, elles sont nombreuses à vouloir rester sur cette lancée à l'avenir.

De nombreuses entreprises réduisent leur consommation de papier et de PET en sensibilisant leurs employés de manière ciblée et en adoptant des produits de consommation plus respectueux de l'environnement (par exemple, du papier écologique, des tasses à café au lieu de gobelets jetables).

Les concepts développés par les entreprises et visant la promotion de la durabilité requièrent l'implication de l'ensemble du personnel. Seules la transparence, l'information et la motivation leur permettront d'agir durablement sur le long terme. Les objectifs de durabilité et les mesures idoines sont donc communiqués en toute transparence, et la motivation intrinsèque est encouragée par des mesures ciblées (par exemple, une compensation financière pour l'utilisation des transports publics et du vélo).

11

Les effets du changement climatique

Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation, mitigation en anglais), l'accord de Paris exige également que chaque pays s'adapte aux effets du changement climatique. En Suisse, la protection contre les dangers naturels est fortement encouragée depuis de nombreuses années déjà et tient compte aussi des effets potentiels du changement climatique. Depuis un certain nombre d'années, le secteur de l'assurance soutient également divers projets de l'industrie de l'assurance, de la Confédération ou des communes en lien avec la prévention des risques naturels. Vous trouverez ci-après la liste des projets les plus importants ayant reçu notre soutien.

Ces dernières années, les dommages causés aux bâtiments par des phénomènes météorologiques extrêmes n'ont cessé d'augmenter. Selon l'emplacement ou le type de projet de construction ou de bâtiment, il est possible de prendre certaines mesures structurelles, techniques et organisationnelles. Comme la protection contre les risques naturels ne fait l'objet d'aucune prescription dans de nombreux domaines, les maîtres d'œuvre et les propriétaires doivent s'en occuper eux-mêmes. Sur la plateforme « Protection contre les dangers naturels », ils trouvent des conseils concrets et toutes les informations disponibles en Suisse à ce sujet. Ce site Internet a été entièrement remanié et actualisé en 2020. Le projet « Protection contre les dangers naturels » est soutenu par les principaux acteurs dans le domaine de la protection des bâtiments : l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Association suisse d'assurances (ASA), l'Association suisse des propriétaires fonciers (APF), la Société suisse des ingé-

nieurs et des architectes (sia), l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) ainsi que l'Association des Communes Suisses (ACS).

Les orages accompagnés d'épisodes de grêle provoquent régulièrement des dégâts importants. En Suisse, plus d'un tiers des dommages naturels causés aux bâtiments sont imputables à la grêle. Dans l'agriculture, les dommages causés par la grêle se chiffrent entre 40 et 150 millions de francs suisses par an. L'adéquation des mesures de protection contre la grêle dépend non seulement du coût de celles-ci mais aussi fortement de la probabilité de survenance attendue d'un tel dommage. Des bases de données climatologiques plus fiables sont essentielles en matière de planification et de prévention et se répercutent positivement sur l'économie nationale. Dans le cadre d'un projet commun avec les acteurs concernés, une nouvelle climatologie de la grêle pour la Suisse est en cours d'élaboration sous la direction de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse. Les résultats du projet seront mis gratuitement à la disposition de tous les utilisateurs des secteurs public et privé. L'ASA joue un rôle clé dans ce projet, qui devrait être achevé courant 2021.

GRI 103-1

GRI 103-2

GRI 103-3



Afin de limiter au maximum les dommages causés aux bâtiments en cas de fort épisode de grêle, les différents éléments du bâtiment doivent être capables de résister à l'impact d'un grêlon. Le « Répertoire grêle » comprend une liste d'éléments de construction dont la résistance à la grêle a été testée. Chaque année, de nouveaux composants sont testés et les résultats publiés. L'ASA soutient également les travaux réalisés dans le cadre de ce registre.

En 2016, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre les 67 mesures formulées dans le rapport « Gestion des dangers naturels en Suisse » et visant à améliorer la protection contre les dangers naturels. Il a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de rédiger un rapport sur l'état d'avancement de l'application des mesures. Élaboré sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), ce rapport présenté en 2020 dresse le constat suivant : bien que la Suisse soit sur la bonne voie, il reste encore beaucoup à faire, seulement 25 pour cent des mesures ont été concrétisées. Comme certaines des mesures ont été mises

en œuvre conjointement avec l'industrie de l'assurance, l'ASA a également participé à l'élaboration du rapport.

Un groupe de suivi composé de représentants des pouvoirs publics, de professionnels et de chercheurs s'est efforcé d'identifier les stratégies efficaces appliquées par les propriétaires immobiliers pour se protéger contre les inondations et s'en est inspiré pour faire des films. Ceux-ci mettent en scène des protagonistes crédibles du groupe cible qui expliquent les mesures de protection mises en place contre les inondations et présentent les bons résultats obtenus. Trois films de ce type ont été produits et diffusés au printemps 2020. L'ASA a soutenu activement ce projet.

Outre les projets soutenus conjointement par l'association et donc par l'ensemble du secteur de l'assurance, certaines compagnies d'assurances ont apporté à titre individuel un soutien financier à divers projets de protection et de prévention.

12

Coopération pour un développement durable

12.1 Activités de l'association

Afin d'améliorer la durabilité du secteur de l'assurance, l'ASA coopère avec différents partenaires – notamment en matière de développement du savoir, de participation politique et de sensibilisation de l'opinion publique.

L'ASA est présente au sein de tous les comités d'économiesuisse qui traitent des questions de durabilité. Conjointement avec l'organisation faîtière de l'économie, l'ASA soutient la loi sur le CO₂ ainsi que les objectifs du Conseil fédéral en faveur d'une réduction des émissions à zéro net d'ici 2050.

Dans le cadre du Swiss Green Economic Symposium 2020, l'ASA a organisé, en collaboration avec Swiss Sustainable Finance (SSF), un forum de l'innovation sur le thème « Investir efficacement : nouvelles voies et opportunités de marché ». Soutenue par l'ASA ainsi que d'autres partenaires, la plateforme *Swiss Sustainable Finance* a pour objectif le renforcement de la position de la Suisse sur le marché mondial de la finance durable. Pour y parvenir, SSF mise sur l'information, la sensibilisation et des mesures de promotion de la croissance. Conjointement avec d'autres partenaires, nous œuvrons pour que la place financière suisse devienne un site de premier plan pour l'industrie de la finance durable.

En novembre, l'ASA devait participer à la conférence sur le climat COP26 à Glasgow en sa qualité de représentante de l'économie suisse au sein de la délégation officielle suisse. Du fait de la pandémie de coronavirus, cet événement n'a pas pu avoir lieu.

L'ASA a coopéré avec l'université de Saint-Gall et l'Institut d'économie de l'assurance IVW-HSG sur différentes thématiques - la durabilité (intervention commune lors du *Swiss Green Economic Symposium* sur l'efficacité des investissements durables) ainsi que d'autres questions relatives au monde du travail de demain (Étude sur les compétences de demain).

12.2 Adhésions à des organisations

En s'appuyant sur les échanges au sein des réseaux du secteur de la durabilité et en veillant au respect de normes communes, les compagnies d'assurances sont mieux à même de cerner et de comprendre les besoins et les attentes à leur égard. Elles contribuent ainsi activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions nouvelles et, en définitive, sont en mesure de réagir plus rapidement aux défis et aux changements. Les compagnies d'assurances sont aussi parfois membres fondateurs d'organisations telles que la *Net-Zero Asset Owner Alliance*. Par ailleurs, elles participent activement à d'importants groupes de travail au sein de diverses associations et réseaux professionnels.

Les grands assureurs suisses essentiellement témoignent leur engagement par leur adhésion et / ou leur participation active dans de telles organisations. En voici une liste non exhaustive :

Initiatives nationales et internationales

- *UN Global Compact*, www.unglobalcompact.org
- *PRI Principles for Responsible Investment*, www.unpri.org
- *PSI Principles for Sustainable Insurance*, www.unepfi.org/psi
- *TCFD Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, www.fsb-tcfd.org

GRI 102-13

GRI 102-12

GRI 103-13

- UNEP FI UN Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, www.unepfi.org
- *Net-Zero Asset Owner Alliance*, www.unepfi.org/net-zero-alliance
- *Institutional Investor Group on Climate Change IIGCC*, www.iigcc.org
- *International Corporate Governance Network ICGN*, www.icgn.org
- *Forum Nachhaltige Geldanlagen FNG*, www.forum-ng.org
- *Swiss Sustainable Finance*, www.sustainablefinance.ch
- Association suisse pour des investissements responsables ASIR, www.svvk-asir.ch

12.3 Autres activités des compagnies

d'assurances dans le domaine de la durabilité

Pour de nombreuses entreprises, la thématique de la durabilité ne se limite pas aux investissements, mais relève aussi des activités quotidiennes. En outre, nombre d'entre elles participent concrètement à des activités spécifiques qui excèdent le cadre de leur entreprise et sont liées à l'enjeu de la durabilité.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples pour illustrer d'autres activités des compagnies d'assurances dans le domaine de la durabilité :

Actions au sein des compagnies

- Conception durable des locaux professionnels par une exploitation durable ou par la rénovation durable des biens immobiliers
- Application des facteurs ESG dans les processus de base de toutes les unités et équipes
- Objectifs spécifiques de réduction des émissions de CO₂ de la compagnie elle-même
- Passage à un approvisionnement en électricité provenant d'énergies renouvelables
- Réduction de la consommation de papier

Actions en dehors des compagnies

- Engagement social par le biais d'un parrainage spécifique
- Engagement en faveur de la réinsertion sociale et professionnelle
- Soutien des PME développant des solutions novatrices en matière de protection du climat
- Promotion de la mobilité des personnes en situation de handicap
- Promotion de la biodiversité et de la diversité des espèces
- Soutien de l'Office de l'Ombudsman des droits de l'enfant Suisse
- Projets de prévention contre les risques naturels
- Soutien des Jeux paralympiques suisses

Annexe

Le tableau suivant contient un récapitulatif des renvois aux normes GRI. L'emplacement des vignettes GRI s'entend comme une aide à la navigation. Les normes GRI considérées sont précisées à côté du texte du rapport dès que des informations sont fournies sur les chiffres clés correspondants ou sur les approches managériales – que les informations indiquées soient complètes ou non en termes de *reporting* GRI. Des compléments sont nécessaires surtout en ce qui concerne l'établissement de rapports sur les sujets importants.

Le présent rapport va au-delà d'une simple présentation de l'ASA comme organisation, il comporte donc aussi des lacunes en ce qui concerne les informations standards générales (par exemple sur l'organisation et ses organes, le nombre de collaborateurs, le nombre de membres, les principaux domaines d'activité, etc.). Vous trouverez de plus amples informations sur l'Association Suisse d'Assurances ainsi que sur le secteur de l'assurance sur le site www.svv.ch.

Les enjeux essentiels découlant des retombées les plus importantes des actions de l'ASA et du secteur suisse de l'assurance sur l'environnement, la société et l'économie n'ont pas encore été déterminés, et le contexte dans son ensemble n'a pas été analysé de manière exhaustive. Les enjeux identifiés comme majeurs, c'est-à-dire comme méritant d'être signalés, sont les suivants :

- Placements de capitaux
- Prévoyance vieillesse
- Monde du travail
- Écologie en entreprise
- Effets du changement climatique

D'autres enjeux de même ordre (par exemple, la gestion des risques et la coopération pour un développement durable) consistent plutôt en une approche. Par conséquent, aucun élément d'information GRI n'est précisé à leur sujet dans le rapport.

 = Colonne de gauche  = Colonne de droite

Norme GRI	Élément d'information	Page	Informations supplémentaires et remarques
GRI 101: Principes généraux 2016			
GRI 102: Éléments généraux d'information 2016			
Profil de l'organisation			
102-1	Nom de l'organisation	2	Association Suisse d'Assurances ASA
102-3	Lieu géographique du siège		Zurich
102-4	Lieu géographique des sites d'activité		L'ASA exerce en Suisse.
102-5	Capital et forme juridique	2	
102-6	Marchés desservis		L'ASA exerce en Suisse.
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement		Aucune
102-11	Approche de prévoyance ou principe de prévoyance	9	
102-12	Initiatives externes	30	
102-13	Adhésion à des associations	30	

Norme GRI	Élément d'information	Page	Informations supplémentaires et remarques
Stratégie			
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	2	
Éthique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	7	
Gouvernance			
102-19	Délégation de l'autorité	9	
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	9	
Implication des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	9	
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	9	
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	9	
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	9	Sera abordé dans le prochain rapport sur la durabilité
Pratique de reporting			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	12	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	8	
102-47	Liste des enjeux pertinents		Sera abordé dans le prochain rapport sur la durabilité
102-48	Réaffirmation des informations	12	Pas de réaffirmation par rapport à l'année précédente
102-49	Modifications relatives au reporting	5	
102-50	Période de reporting	12	
102-51	Date du rapport le plus récent	5	
102-52	Cycle de reporting	9	
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	35	
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	12	

Principaux enjeux

Norme GRI	Élément d'information	Page	Informations supplémentaires et remarques
-----------	-----------------------	------	---

Placements de capitaux

GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	14	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	14, 16, 17	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	12, 14, 16, 17	

Prévoyance vieillesse

GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	8, 20	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	21	

Monde du travail

GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	9, 22, 23	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	23	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	23	

Écologie en entreprise

GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	25	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	25	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	12, 25, 26	
GRI 302: Énergie 2016	302-3 Intensité énergétique	25	
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	25, 26	
GRI 305 : Émissions 2016	305-4 Intensité des émissions de GES	25	
	305-5 Réduction des émissions de GES	25, 26	

Impacts du changement climatique

GRI 103: Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	9, 28	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes	28	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale	28	

Renvois

1. La majorité des compagnies membres participantes publient des bilans écologiques et communiquent sur leurs sites Internet des informations relatives à leurs activités dans le domaine de l'investissement responsable.
2. Les placements liés à des participations n'ont pas été pris en compte.
3. L'engagement désigne le dialogue actif qu'entretient l'actionnaire avec l'équipe de direction de la société cible de l'investissement, ou avec d'autres parties prenantes, pour les convaincre de prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur sphère d'influence. Cela implique, entre autres, que le propriétaire des capitaux exerce une influence sur les entreprises dans lesquelles il investit. Les études montrent que cela a souvent un impact plus important que le simple fait de renoncer à investir dans certaines branches.
Source : « Asset Management durable : les messages essentiels et les recommandations de la SFAMA et de SSF », www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/FR_2020_06_16_SFAMA_SSF_key_messages_and_recommendations_final.pdf
4. Au regard de la complexité de ces placements (notamment des hedge funds), il est difficile d'indiquer la durabilité de chacun des fonds.
5. *Bridging the gap, measuring progress on the climate goal alignment and climate actions of Swiss financial institutions, Report November 2020*; 2ii, wüestpartner et Pacta
6. <https://www.svv.ch/fr/lasa/publications/chiffres-et-faits/chiffres-et-faits/statistique-du-personnel>
7. <https://www.svv.ch/fr/point-de-vue/les-assureurs-esquissent-le-monde-du-travail-de-demain>
8. www.svv.ch/fr/skills

IMPRESSUM

Éditeur : Association Suisse d'Assurances ASA, commission Durabilité Contact : Gunthard Niederbäumer, ASA. Collaboration au contenu : Commission Durabilité, Commission Placements. Rédaction : Lisa Schaller, Urs Arbter et Jan Mühlethaler, ASA. Comité de rédaction : Daniel Schriber, Schriber Kommunikation, Lucerne. Traductions F : Christine Reversac Baudry, I : Assofide SA, E : Supertext AG. Concept graphique : Klar für Marken GmbH, Zürich. Impression Druckerei Robert Hürlimann AG, Zurich. © 2021 Association Suisse d'Assurances (ASA)

ASA | SVV

Association Suisse d'Assurances ASA

Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14

Case postale

CH-8022 Zurich

Téléphone +41 44 208 28 28

info@svv.ch

svv.ch